



La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

Insertions 1^{re} page 10 fr. (aligne); Echos : 5 fr.; 2^e page 3 fr. Abonnements et annonces payables d'avance

Rédacteur en chef : Em. LACROIX C. C. P. 2523 St-Germain

Hebdomadaire Tunisie-Constantine : 12 fr. par an France : 15 fr. — Etranger : 20 fr.

Propos libre-échangistes

En attendant que les hitlériens nous tombent dessus occupons-nous de questions moins sérieuses.

La loi universelle qui est à la base de tous les phénomènes accessibles à nos sens est la loi du moindre effort.

Qu'il s'agisse des rayons lumineux traversant des milieux d'inégale réfringence ou de l'obus qui décrit sa parabole, ou encore de toutes les lois de la gravitation universelle, tout, sans la moindre exception, en physique comme en chimie et en électricité, tout obéit à la loi du moindre effort.

Cela veut dire que pour aller d'un point à un autre il est naturel de suivre sinon le chemin le plus court du moins celui qui nécessite la plus faible énergie pour relier ces deux points.

Cela veut dire aussi que si l'on peut manger un livre de pain, boire un verre de vin en affectant à ce besoin ou à cette satisfaction le produit d'un quart d'heure d'effort ou de travail, il serait stupide d'organiser l'existence de telle façon qu'il soit nécessaire de dépenser dix fois plus pour arriver au même résultat. Il paraît puéril de tant insister sur ce principe, et pourtant si on admet cette base, c'est tout un système économique de libre-échange qui prend corps, c'est la démolition complète de tout le château de cartes bâti sur le protectionnisme édulcoré qu'on appelle l'économie dirigée.

Et, en fait, qui dit économie dit aussi économie des efforts et des difficultés, c'est-à-dire du moindre effort. Pourquoi peiner dix heures dans la société où nous vivons si, avec cinq heures de travail intelligemment accompli, on a gagné ce qui correspond à nos besoins journaliers les plus immédiats.

Que les usines tournent 10 et 15 heures, si les machines ont une production assurée dans ces limites, c'est tout naturel; mais que plusieurs équipes d'ouvriers viennent alors à tour de rôle en assurer la bonne marche, ce sera là le vrai moyen de parer au chômage.

Ce qui est absurde, au contraire, c'est d'assurer à quelques fonctionnaires, à quelques contremaîtres, avec une besogne écrasante de 8 à 10 heures, l'exclusivité de la production journalière.

Réduisons en durée et en salaires dans la proportion de 8 à 5 le travail en commun de tous les salariés mais augmentons leur nombre en augmentant corrélativement la durée des vacances dans les grands services. Que les banques, les grands magasins de vente, les bureaux des grandes administrations soient accessibles au public très tôt le matin et très tard le soir; supprimons encore cette stupidité de l'arrêt de la vie économique un jour sur sept mais que deux équipes au lieu d'une trouvent désormais, journalièrement, leur pain à gagner. Voilà une réforme radicale autrement susceptible de réalisation et de résultats pratiques que toutes ces réorganisations à l'eau de rose qui nous font tourner dans un cercle vicieux.

Le salut est à espérer d'un plan qui, en réveillant l'activité économique du pays, réduira cependant le labeur de chacun dans les limites où ses efforts sagement dirigés, doivent lui permettre d'acquiescer en peu de temps ce qui est nécessaire à ses besoins les plus essentiels; que tout soit bon marché, pratique simplement et intelligemment conçue, que dans l'économie domestique la ménagère trouve à sa portée, sans gros frais, des moyens faciles pour réaliser aussi ce moindre effort qui fait le charme de la vie. N'est-ce point là un programme tout aussi séduisant que celui qui consiste à vivre comme des fous, à détruire les excédents de blé, de café, de vin, en invoquant la surproduction alors que tant de pauvres gens en Chine, aux Indes, voire même dans le bled tunisien, se nourrissent de misère quand ils ne meurent pas tout simplement de faim.

Ah ! Messieurs les moralistes, vous avez voulu que notre espèce croisse et se multiplie sans limites espérant que Dieu pourvoierait aux difficultés de la vie, n'est-ce point l'heure de penser que le libre-échange est la seule ressource qui permette à la lapinière humaine d'accroître ses portées pendant quelques siècles encore. Cette conception de la vie sociale n'a rien d'anarchique, bien au contraire, et elle ne peut surprendre que ceux qui

BULLETIN Pour Abd-el-Krim ?

Non, jamais, qu'il reste où il est très bien

Il y a, dans l'île de la Réunion, quelques âmes sensibles parmi nos compatriotes, dont un avocat de Saint-Denis, M^e Mondon, qui, lui, est dans son rôle, et encore s'il était mieux renseigné sur son client, peut-être refuserait-il de l'assister.

Ces compatriotes voudraient qu'on mette fin à l'exil doré de celui qui a tant de crimes sur la conscience et qui voulait nous chasser de Fez et de tout le protectorat français pour laisser sans doute la place à l'autre, cet autre qui, depuis toujours, a été notre ennemi et l'est encore avec ce bandit d'Hitler qui prépare sa revanche alors qu'il n'est pas allemand de race mais naturalisé d'une petite province qui a consenti à l'admettre parmi les siens.

Ce qu'il y a d'incroyable, c'est que certains de nos compatriotes sont allés jusqu'à demander qu'on le laisse retourner au Maroc, surtout en ce moment-ci.

Pour les édifier sur les événements de 1925 nous aurions voulu publier l'article qu'a consacré aux amis d'Abd-el-Krim le Progrès de Fez, mais la place nous manque aujourd'hui, peut-être le reproduirons-nous dans notre prochain numéro, et nos excellents confrères du Progrès, suite de la Victoire Sociale, et le Réveil de Saint-Pierre pourront le trouver et le publier; ils verront si cet homme mérite une grâce de notre part. Il a eu de la chance de ne pas tomber entre les mains des Espagnols qui lui auraient vite fait passer le goût du couscous.

M. Barthou, sollicité pour un exil dans une autre île de beauté, la Corse, s'était nettement et formellement opposé à ce transfert.

« Il est bien là où il est, qu'il y reste, il ne gêne personne, tandis qu'en Corse il pourrait nous échapper, et ça il ne le faut pas, même s'il donnait des gages de repentir »

Est-ce entendu et nos compatriotes cesseront-ils de s'intéresser à celui qui voulait massacrer tous nos compatriotes du Maroc français ?

L. de P.

Vieux souvenirs

La Presse Tunisienne il y a 30 ans

Sous ce titre, notre excellent confrère et ami René Bouyac, directeur du « Progrès de Tunis », a publié dans son numéro du 27 avril dernier un article sur la presse tunisienne de 1906, très heureusement complété par « Tunis-Passe » qui a su dénicher les photos des précédents présidents, dont le premier fut notre ami Pierre Omessa et non Lecore-Carpentier, président d'honneur.

Comme dans l'article du « Progrès » il s'est glissé quelques erreurs, nous allons les rectifier et les mettre au point.

Le Syndicat, au début, comprenait vingt-cinq membres dont voici les noms : Albert Canal, André Duran, Gung'l, Albert Guénard, Gallico, D^r Cattani, R. Bouyac, secrétaire, Pierre Omessa, président, Paul Lambert, Troll, Emile Lacroix, syndic, Lecore-Carpentier, président d'honneur, Fabbri, de l'« Union », Vendel, Demoulin, d'Alessandro, Paul Lafitte, A. Destrées, E. Fitoussi, Révoocat, D^r Patricot, Massari et Terryn.

Sur ces 24 membres, il y a malheureusement de nombreux morts, treize, et il ne reste plus que onze vivants, dont Terryn, qui a quitté la Tunisie sans esprit de retour, et c'était lui le trésorier qui a laissé l'actif au Comptoir National d'Escompte où personne, croyons-nous, n'a le pouvoir de le retirer.

Ravelet, cher confrère Bouyac, n'a jamais

TOUS LES JOURS LISEZ « EXCELSIOR »

Abonnez-vous aux « Hommes du Jour » 25 francs par an

Lettres et mandats : 47, rue Cadet, Paris

s'enlisent volontairement dans le souvenir d'un passé que le machinisme a transformé. CIVIS.

M. Peyrouton

est nommé Gouverneur Général des Colonies

Une nomination qui a fait plaisir à nos compatriotes et à la masse de la population c'est celle de M. Peyrouton qui a été élevé au grade de Gouverneur Général des Colonies et maintenu en Tunisie.

La « Petite Tunisie » lui adresse ses sincères et meilleurs compliments.

mais été des nôtres; il était comme Tridon du parti colon, c'est-à-dire de Carnières.

Tout le public connaissait les membres du Syndicat dont les photographies étaient exposées dans les vitrines du réputé photographe Gobillot, passage de Tunis.

Actuellement un groupe de jeunes que personne ne connaît, même de vue, à part quelques anciens, Tillot, Ravelet et autres, s'intitulent journalistes professionnels. Le public demande à les connaître et savoir combien ils sont.

Pourquoi ne pas faire un tableau qui serait exposé dans la vitrine du photographe avec les photographies, les noms et les journaux auxquels ils collaborent comme l'a fait le Syndicat de la presse tunisienne à sa création jusqu'en 1914 ?

Parmi les morts figurent en outre de ceux donnés par Bouyac : Albert Canal, Demoulin, D^r Cattani, Elie Fitoussi, Révoocat et quelques autres qui firent partie par la suite du Syndicat.

Voilà, cher confrère et ami Bouyac, quelques compliments à votre excellent article.

En attendant, ne pourrait-on pas connaître la retraite de Terryn qui est, croyons-nous, le beau-frère de Tillot, pour liquider la situation financière du Syndicat ?

P. de L.

Les enseignements d'un accident

Un triste accident a endeuillé Saint-Germain : un lourd camion chargé de pierres, en arrivant au passage à niveau de la gare, n'a aperçu le train qu'au dernier moment. Le conducteur a aussitôt obliqué à gauche sur une route perpendiculaire à sa direction et, tout en détruisant le poteau télégraphique, a horriblement broyé un malheureux arabe, père de 5 enfants, qui venait de porter son lait au village.

Le corps est resté sous le camion de 7 h. 22 à 10 heures du matin exposé à la curiosité d'une foule nombreuse tandis que la famille éplorée du pauvre laitier se livrait aux manifestations pénibles qui accompagnent toujours chez les fellahs la disparition d'un des leurs.

Il serait désirable, dans des cas de ce genre, que les agents de l'autorité aient des instructions précises pour établir rapidement leur enquête et des moyens pour transporter sans délais morts et blessés.

A la Cie F. T.

M. Collin, administrateur délégué de la Compagnie Fermière des Chemins de fer tunisiens était, ces jours derniers, de passage en Tunisie où il venait faire une tournée d'inspection dont il fut satisfait.

Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue avec le regret de n'avoir pu les lui exprimer nous-même.

Nous lui aurions en même temps fait part de certains vœux exprimés par le personnel de la Compagnie qui ne demande qu'à continuer à la servir avec dévouement et fidélité comme par le passé.

Dans la Presse

Le « Progrès de Tunis » annonce que la « Tunisie Française » serait à la veille de repartir grâce à une combinaison dans laquelle interviendraient MM. Paul et Jules Cattoli, sénateur et député de Constantine.

Nous faisons des vœux pour que cette combinaison réussisse.

Ce qui a été fait en Tunisie pour le Commerce et la Colonisation

Tout le monde connaît les énergiques interventions de M. Peyrouton en Tunisie. Tout le monde sait qu'elles ont été bienfaisantes. Même ceux qui en ont souffert — on ne conserve pas une forêt sans abattre des arbres — s'inclinent : ils comprennent qu'elles étaient dictées par le souci du bien public et conformes à un plan d'ensemble.

Dans ce journal nous nous occupons spécialement du commerce et de la colonisation. Nous sommes donc allés trouver, la semaine dernière, un commerçant de notre place qui revenait d'un séjour en Tunisie. Nous lui avons demandé de nous donner son opinion sur les incidences commerciales des mesures qui avaient été prises en faveur de la colonisation tunisienne au cours de ces dernières années. Il nous a remis une documentation très complète que nous allons résumer. Naturellement c'est le point de vue du commerce tunisien que nous allons donner, peut-être même d'une partie du commerce, mais il n'est aucune raison de négliger ce point de vue. On a toujours la tendance à donner le pas au producteur sur le commerçant alors que le premier ne peut exister sans le second — mais c'est là une autre affaire !

Bref, en décembre 1932 le Gouvernement français envoie en Tunisie une commission d'enquête, la mission Tardy.

Dès qu'ils apprennent la nomination de cette commission les débiteurs du commerce comprennent qu'on va leur donner des facilités : ils ont tout intérêt à attendre, ils retardent leurs paiements.

La commission fait son enquête et dépose son rapport en mars 1933. Elle préconise la création de commissions de conciliation, des améliorations dans l'emploi du nantissement agricole, une réforme du régime foncier, la refonte des organismes de crédit, la lutte contre l'usure.

Par contre elle rejette catégoriquement toute idée de moratoire des dettes.

Une partie de ce programme est réalisée et quelques mois après la publication du rapport, en juin 1933, des Commissions de conciliation sont nommées.

Celles-ci se mettent au travail. Mais les débiteurs, comme c'est, je ne dis pas leur droit, mais leur intérêt, tâchent d'obtenir un abatement de leurs créances aussi considérable que possible : discussions à perte de vue, intransigeance, aucune conciliation, bref échec total. En novembre de la même année les commissions cessent de fonctionner. Naturellement pendant tout ce temps les débiteurs — même ceux qui l'auraient pu — se gardent de payer. Ils auraient été bien stupides de faire autrement.

C'est alors qu'arriva M. Peyrouton.

Il fit une enquête personnelle et institua deux organismes :

1^o Une Caisse tunisienne de crédit et de colonisation, dont l'objet était de fournir aux agriculteurs en difficulté des prêts représentant 90 % des gages avec un maximum de 150.000 francs. Ces prêts étaient distribués à l'ensemble des créanciers d'un débiteur « pour solde de tout compte ». L'Etat se substitue aux créanciers.

2^o Une caisse foncière. Celle-ci avait pour objet de consentir des prêts normaux avec 60 % de la valeur des gages et un maximum de 300.000.

Ces deux organismes, pense le commerce, auraient pu rendre des services mais un mal commun à toutes les entreprises d'Etat et dont on oublie toujours de prévoir la nocivité, le fonctionnarisme, les a annihilés : ils ont fonctionné si péniblement, avec une telle lenteur que les débiteurs ont vu là une nouvelle occasion de ne pas faire face à leurs échéances.

Le 2 octobre 1934 le gouvernement intervenait à nouveau. Il faisait paraître deux décrets. Le premier déclarait insaisissables certains biens, les machines agricoles, le cheptel vif et mort, qui devenaient immeubles par destination, le deuxième suspendait les procédures de saisie immobilière et accordait aux agriculteurs des délais de grâce.

C'était un véritable moratoire. Du coup le commerce se trouvait très gêné. Il n'avait plus aucun moyen de pression, il ne pouvait que faire appel à

la Caisse Tunisienne et à la Caisse Foncière qui, non seulement n'en finissaient pas de réaliser leurs opérations, mais exigeaient des abattements considérables.

C'est alors que le gouvernement, ému de cette situation, envisagea l'application d'une mesure qui a été demandée au cours de la dernière séance de notre conseil de gouvernement et dont nous-même nous avions exposé l'économie il y a plus d'un an : le commerce serait payé du solde de sa créance par des obligations à 3 1/2 % remboursables en 30 ans et négociables.

En même temps il créait des commissions arbitrales présidées par un magistrat et chargées d'accorder des délais aux débiteurs.

Le commerce de Tunisie semble assez mal accueillir ce projet. Il craint de subir de nouvelles pertes : non seulement on lui demande de nouveaux abattements, mais les obligations une fois émises perdront de leur valeur en bourse; quant aux créances qui n'auront pas été reprises par les deux Caisses dont nous avons parlé, il n'aura aucun moyen légal d'en poursuivre le recouvrement, sinon le recours aux commissions arbitrales.

Le commerce regrette vivement qu'on ne l'ait pas laissé purement et simplement se débrouiller avec son débiteur et qu'on ait constamment faussé le jeu des lois naturelles.

Voilà quelle est la situation. Nous ne manquerons pas d'en suivre l'évolution. Puisque la Tunisie est en train de réaliser une réforme que le Maroc a demandée nous allons bien voir s'il est dans la bonne voie. Une fois de plus nous pouvons profiter de l'expérience des autres. Si nous ne le faisons pas nous serons impardonnables.

(Le « Petit Casablancais »).

Le départ précipité par avion, pour l'Italie, de Chedli Khairallah qui s'était emparé d'office de la présidence du 3^e Comité du néo-Destour fait beaucoup parler les langues.

On prétend que ce départ a eu lieu parce qu'il craignait des violences et pour sa sécurité.

Nous ignorons naturellement les dessous de ce départ et si les racontars sont exacts.

En tous cas ils ne sont pas à l'avantage du partant qui n'avait qu'une chose à faire si sa présidence avait été acceptée d'office : se retirer sous sa tente.

Mais alors c'était couper tout espoir de jouer de nouveau un rôle politique et c'était sans doute ce qu'il ne voulait pas.

En tout cas, c'est un homme fini et bien fini et c'est là le principal pour nous français et les francophiles.

Un procès original

C'est dans le « Réveil Bonois » que nous relevons ce procès original, dit le « Réveil de Saint-Pierre » de l'île de la Réunion :

« La première Chambre du Tribunal de Tunis vient de juger une affaire vraiment curieuse et dont la solution soulevait des difficultés sérieuses.

« Le père d'un élève d'un grand établissement scolaire de Tunis avait assigné le professeur de physique de son fils, ainsi que l'établissement en restitution de deux devoirs de physique notés 14 et 16 et, à défaut de cette restitution, en paiement de la somme de dix mille francs à titre de dommages-intérêts.

« Le lycée et le professeur, dont les intérêts étaient défendus par M^e Jacques Chalom, ont soutenu que cette demande ne pouvait être accueillie car elle n'était du ressort d'aucun tribunal, ni judiciaire, ni administratif.

« L'élève ou son père ne pouvait qu'adresser une simple réclamation en passant par les divers échelons, pour arriver en dernière analyse au Ministre de l'Instruction Publique.

« Les défendeurs ont formulé des protestations énergiques contre un pareil procès véritablement singulier, lequel, s'il était accueilli par le Tribunal, provoquerait constamment des difficultés et des

procès au personnel enseignant et à l'Administration; ils soutenaient en un mot que les prétentions du demandeur ne pouvaient lui conférer aucune action et que les difficultés de cette sorte ne faisaient pas partie des matières soumises à la justice déléguée.

« Le demandeur objectait que pareille thèse ne tendrait à rien moins qu'à créer un véritable déni de justice éminemment préjudiciable aux intérêts des élèves et de leurs parents, aussi légitimes que ceux invoqués par les défendeurs.

« Le Tribunal, présidé par M. Bonneau, s'est rallié à la thèse du demandeur, soutenu par M^e Samuel Benattar.

« Il a qualifié l'action de : « revendication mobilière d'un corps certain, assortie, et, au surplus, d'une demande en dommages et intérêts, notamment en remboursement des droits doubles, droits et amendes à percevoir lors de l'enregistrement des pièces produites en justice ».

« Il a consacré, par un jugement longuement et fortement motivé, le droit de tout justiciable de saisir la justice de son pays de toute contestation quelconque surgie entre toutes personnes sans exception; il a en conséquence accueilli l'action engagée en se déclarant compétent et en condamnant l'établissement et le professeur aux dépens de l'incident. »

« Ce numéro du « Réveil Bénédictin » ne nous étant pas parvenu, c'est donc dans un journal lointain que nous puissions cette information.

Echos et Nouvelles

S. A. LE BEY A LA MARSA

Pour la première fois depuis quarante ans S. A. le Bey n'a pas pris le train pour rentrer à La Marsa où elle s'est rendue dans son auto jusqu'à la villa du Consul d'Angleterre où l'attendaient ses ministres qui ont pris place dans sa daumont.

Les honneurs étaient rendus par les troupes de la Garde beylicale et, à l'arrivée devant son palais personnel, les princes, les hauts fonctionnaires, le caïd de la banlieue, le vice-président de la Municipalité et autres lui ont présenté leurs hommages, puis les réjouissances ont commencé pendant que le général Slim Dziri faisait admirer la superbe palais qu'il est en train de faire édifier et que des friandises et des rafraîchissements étaient servis à ses visiteurs.

ANNIVERSAIRE

Il y a eu quinze ans le 4 courant que notre regretté confrère Edmond Lecore-Carpentier décédait à Korbous après de cruelles souffrances dues au surmenage, et le 6 on l'enterrait dans une tombe édifiée à la hâte sur la montagne au-dessus du centre de Korbous. Tous ses amis, ses confrères et ses collaborateurs de la « Dépêche Tunisienne » et, naturellement, sa famille, avaient tenu à l'accompagner à sa dernière demeure.

A LA DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION CENTRALE DE L'ARMÉE TUNISIENNE

M. le Commandant de Tournemire qui dirigeait cette Administration depuis le départ de son beau-père le Colonel Dangelzer vient à son tour d'être atteint par l'inexorable limite d'âge et il a repris, avec Mme de Tournemire, le chemin de la Métropole où il se fixera peut-être.

Avant son départ le personnel civil et militaire de son Administration a tenu à lui témoigner les regrets qu'il laisserait parmi eux.

Il est remplacé par le Commandant Waroquier, né en Tunisie, et fils, croyons-nous, d'un ancien chef du service des pêcheries à la Direction des Travaux publics que nous avons particulièrement connu et fréquenté. Si c'est bien lui nous ne pouvons qu'applaudir à sa nomination et quand l'heure de la retraite sonnera aussi pour lui nous ne le verrons sans doute pas quitter le pays où il a vu le jour.

Nous lui adressons nos sincères souhaits de bienvenue et à Mme et M. le Commandant de Tournemire l'espoir que nous formons de les voir revenir dans leur villa du Bardo.

A L'OFFICE POSTAL

On annonce la nomination de M. Durand, inspecteur des P.T.T. à Orléans, comme directeur de l'Office postal tunisien en remplacement de M. Dupont, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite depuis fin décembre.

DANS LA PRESSE COLONIALE

PARISIENNE

Nous avons reçu le premier numéro d'un nouveau journal colonial, le « Paris Colonial », qui vient de paraître à Paris. Les colonies ont tant besoin d'être soutenues qu'un journal de plus ne peut qu'être utile.

Nous souhaitons à notre nouveau confrère bonne chance et succès.

L'ARGUS DE LA PRESSE,

doyen des bureaux d'extraits de presse, prépare la septième édition de « Nomenclature des journaux et revues en langue française paraissant dans le monde entier ».

Ce sera un volume très documenté de plus de 1.300 pages.

Les journaux et périodiques qui désirent y figurer peuvent s'adresser à L'Argus, 37, rue Bergère, Paris.

VIENT DE PARAITRE

« Décret d'insurrection » par Libert Chatenay

Un vol. de 224 p. in-8 cour. Prix : 15 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris XIV^e.

Le Drame de Volubilis

par Raoul Motoret

Un vol. de 224 p. in-8 cour. Prix : 12 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris XIV^e.

Capitales

par René Marca

Un volume de 124 pages. Prix : 8 francs. En vente chez tous les libraires et chez l'éditeur, Eugène Figuière, 166, boulevard Montparnasse, Paris XIV^e.

Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation

SERVICE DES DOMAINES ET DE LA COLONISATION

Le mercredi 12 juin 1935, à dix heures du matin, il sera procédé dans les bureaux de la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, 76 bis, boulevard Bab Benat, à Tunis, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur du lot rural n° 3 de la propriété dite Kouba Kebira, située dans le Contrôle Civil de Grombalia, caïdat du Cap Bon.

Cet immeuble, d'une superficie de vingt trois hectares soixante, treize ares (23 ha 73 a.) fait l'objet du titre foncier « Valentine V » n° 34063.

Il comporte une maison à usage d'habitation, un puits, des plantations de vignes et d'orangers.

Mise à prix : 76.000 francs. Les personnes désirant participer à cette vente devront déposer dans les bureaux du Service des Domaines et de la Colonisation une demande d'admission aux enchères cinq jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation.

Compagnie P. L. M.

DEPARTS POUR LA FRANCE

Diverses combinaisons de voyages à prix réduits sont offertes par les grands réseaux de la Métropole aux Algériens et aux Tunisiens se rendant en France pour y estiver.

Parmi celles-ci les billets du V 6/106 intéressent tout particulièrement les chefs de famille.

Ces billets sont délivrés aux familles de 3 personnes au moins de la même famille, parmi lesquelles le chef de famille ou sa femme.

Sur les billets collectifs peuvent figurer, en outre, les ascendants les enfants non mariés, les enfants mariés et leurs conjoints, les petits enfants non mariés, une nourrice par enfant de moins de trois ans, deux domestiques, un chauffeur par automobile lorsque la voiture est remise au transport par fer (G. V. 28/128).

Sous certaines réserves certains des voyageurs figurant sur le billet de famille peuvent voyager individuellement.

Les réductions offertes par ce billet sont de 25 % pour la 2^e personne, 50 % pour la troisième et 75 % pour les suivantes. Réduction supplémentaire pour trajet de plus de 400 kilomètres.

Les billets délivrés du 30 mai au 30 juin sont valables jusqu'au 5 octobre.

Les billets délivrés du 1^{er} juillet au 3

octobre sont valables jusqu'au 5 novembre.

Certains peuvent être prolongés de 30 jours une ou deux fois.

Les voitures automobiles expédiées par un titulaire de billet de famille bénéficient de réduction importante sur les prix de transport (303 fr. 45 pour 1.000 kms aller et retour au lieu de 1.173 fr., tarif ordinaire).

Pour renseignements et billets, s'adresser à l'Agence Wagons-Lits Cook, 65, avenue Jules Ferry, à Tunis.

La Loterie Nationale

UN LOT de 3.000.000 de francs
5 lots de 1.000.000 francs
5 lots de 500.000 francs
100 lots de 100.000 francs
200 lots de 50.000 francs
200 lots de 25.000 francs

Station Thermale de KORBIOUS

Unique en Afrique du Nord, par la vertu de ses eaux et son organisation moderne. Unique par ses nombreux appartements et villas avec bains à prix réduits.
Renseignements : Exploitation Korbous (Téléphone : 4)

PHARMACIE BLOCH

4, Avenue de France, et Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils
Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supérieure d'Alger

Hamman-Lif

Etablissement Thermal Municipal ouvert toute l'année
de 7 h. à 11 h.
et de 14 h. à 18 h.

Pianos

ERARD, PLEYEL & HOFMANN

Les Trois marques mondiales

J. & A. Bembaron

7, Rue d'Italie - TUNIS

N.B. — Etant donné l'importance de nos achats nous vendons nos pianos à des prix défiant toute concurrence.

Grand Hôtel & C^o Hôtel de France

8, rue Léon Roches TUNIS

Eau courante Ascenseur
12 appartements avec salle de bain privée
Chauffage central partout
Salle pour noces et banquets
J EYMON Propriétaire

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis - Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences : Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Elba Ksour, Nabeul, Djerba.
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

AGENCE GENERALE D'ASSURANCES

LA NATIONALE

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à

MM. Eugène BESSIS & Fils, Agents généraux
4, av. de France — TUNIS — Téléph. 4.79

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

B. BISMUTH

Importateur direct de la Société Générale des Tuileries de Marseille et Cie
Chaux et Ciments « Valette-Viaillard » de Cruas admis par les Administrations des Travaux Publics et du Génie Militaire

Fers, aciers marchands

Usine d'Agglom. en Ciment à Djebel-Djelloud
ENTREPOT : 8, Rue de Portugal (prolongée)
BUREAUX : Rue Es-Sadikia

DOMAINE DE POTINVILLE Chaux Hydraulique et Ciments

DEPOT : au Port local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique.
BUREAUX : 29, Av. Jules-Ferry — TUNIS — Téléph. : 1
POTINVILLE, Téléph. N° 3 (Réseau d'Hamman-Lif).

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de Francs entièrement versés
Registre du Commerce : TUNIS n° 1025
Siège Social : PARIS, 11, rue Bergère
AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Mateur — Sfax — Sousse
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Dépôts à vue et à échéance fixe
Locations de Compartiments de Coffres-forts — Dépôt de Colis

Moulins-Concasseurs

Bamfords "LE RAPIDE"

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA

70 Avenue de Carthage — TUNIS

Banque Franco-Tunisienne

des prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt à vue, CINQ et DEMI pour CENT à 1 an. On peut dire que c'est le roi des placements, 13, Rue d'Alger — Tunis.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.
Pour tous renseignements s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, rue Es-Sadikia à Tunis.

Office Français Immobilier & Commercial

« ASSURANCES »
34 ANNEE)
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96
Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

Plus que jamais

ACHETEZ DU TERRAIN

Pour y faire bâtir ou comme placement....

L'acquisition la plus sûre....

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hamman-Lif.
Pour renseignements, visiter ou recevoir plan.

Voir ou écrire :

A. Naccache 6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. 10.49



Placement Or

Sur terrain d'avenir, Grand lotissement 40.000 mc. au Belvédère-supérieur pa. lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Raymond VALENSI

Ingénieur Architecte
TUNIS — 22, Rue de Russie — TUNIS
DEPOT DE MACHINES AGRICOLES
41, Rue Al-Djazira, 41

DEMANDEZ PARTOUT

le Rhum Chauvet

JULES CURTELIN ET JEAN CASSAR
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

VÊTEMENTS J. BELL



Grande Distillerie Tunisienne G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. — Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900. — Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

Restaurant du Japon

— 7, rue Amilcar — TUNIS —
sert ses repas fixes avec Clos de l'Archevêché, café et service compris : à 11 francs.
Service à la grande carte à des prix imbattables.
Spécialités pour banquets avec Bourgogne, Bordeaux, Champagne compris à 25 francs.
On prend des pensionnaires
Prix spéciaux pour MM. les officiers et fonctionnaires.

Société Générale pour la Fabrication de la Dynamite

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET César, agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N° 1, Détonateurs, Mèches de mines, 3 tissus goudronnés — Téléphone 1.39
Adresse Télégraphique : Pellet — Tunis

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS « Vacuum Mobiloil »

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Compagnie de Navigation Mixte

COMPAGNIE TOUAGHE
Service Maritime entre Tunis et Marseille
Départ de Tunis le mercredi à 11 heures.
Arrivée à Marseille le jeudi à 14 heures.
Départ de Marseille le lundi à midi.
Arrivée à Tunis le mardi à 17 heures.
Pour fret et passages s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.
Les Agents PEDELUPE & PIETRA